

Installation de panneaux solaires thermiques - Attribution de subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe-eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif

Développement de la filière solaire thermique :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permettra d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

- M. BIHLER Jean-Pierre, 56 rue de Velotte	300 €
- M. RAMEY Gérard, 4 rue Mandrillon	300 €
- M. PUTIGNY Bernard, 48 avenue Léo Lagrange	300 €
- Mme GUILLIN Thérèse, 19 rue du Funiculaire	300 €

La dépense totale, soit 1 200 €, sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613.30900.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces attributions de subventions.

«M. LE MAIRE : Peut-être qu'on fera les diagnostics énergétiques un jour effectivement».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions d'attribution.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.